

FAITS & CHIFFRES

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

20

20

SOMMAIRE

p.03
Éditorial

p.04
Carte d'identité

p.05
Orientations 2018-2022

p.06-07
Chiffres clés 2020

p.08
**PANDÉMIE DE COVID-19 :
UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN
AUPRÈS DES ENTREPRISES**

p.11
**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :
FAITS MARQUANTS 2020**

p.12-13
Prévention des risques chimiques

p.14-15
Prévention des risques physiques
et mécaniques

p.16-17
Prévention des risques liés
à l'organisation et aux situations
de travail

p.18
Prévention des risques biologiques

p.19-21
ET AUSSI EN 2020

p.22
Conseil d'administration / Direction





ÉDITORIAL



Stéphane Pimbert,
Directeur général de l'INRS



L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a fortement bouleversé la vie des employeurs et de leurs salariés. Les enjeux de santé et sécurité au travail ont ainsi été au cœur des préoccupations des entreprises : mesures sanitaires, mesures organisationnelles (circulation dans l'entreprise, risques psychosociaux, télétravail, travail en horaires décalés, travail de nuit, déplacements professionnels...), nettoyage des locaux, ventilation, remise en route des bâtiments, remise en service des machines, équipements de protection individuelle (EPI), intervenants extérieurs, formation et information...

En sa qualité d'organisme national de prévention des risques professionnels de la branche Accidents du travail - Maladies professionnelles (AT/MP), l'INRS a naturellement accompagné, sur ces enjeux, l'ensemble des entreprises du régime général de la Sécurité sociale et les acteurs de prévention, au travers de ses quatre modes d'action (assistance, information, formation et études et recherche). Le risque biologique en entreprise n'est pas nouveau pour de nombreux secteurs d'activité et fait partie intégrante des activités de l'INRS depuis plus d'une dizaine d'années. L'INRS a ainsi pu apporter une expertise technique aux acteurs de la branche AT/MP et aux pouvoirs publics pour construire et promouvoir des préconisations et des messages de prévention partagés. Il a aussi déployé ces messages auprès des acteurs de terrain et multiplié les actions de conseil en direction des entreprises pour la prise en compte, dans les situations de travail, des conséquences de cette crise sur la santé et sécurité des salariés.

Cet engagement permanent s'est traduit par une hausse de 45 % de l'audience du site internet et une augmentation de 30 % des sollicitations externes traitées durant la période.

Mais l'INRS a également rappelé tout au long de l'année 2020 que le risque lié à la crise sanitaire ne devait pas masquer les autres, que la vigilance de tous et les efforts de prévention devaient être maintenus sur l'ensemble des sujets de santé et de sécurité au travail. Risques chimiques, physiques ou mécaniques, biologiques ou organisationnels, demeurent présents dans les ateliers, les bureaux, ou sur les chantiers... Les quatre programmes de prévention de l'INRS ont fait l'objet de différentes avancées, comme autant de leviers d'actions pour les personnels en charge de prévenir ces risques, dont vous pourrez découvrir une sélection dans les pages qui suivent.

Parmi les enjeux de prévention, figure l'évaluation des risques professionnels, pierre angulaire de toute démarche visant à garantir la santé et la sécurité au travail, dont la raison d'être se trouve dans les actions qu'elle permet de déclencher. Pour aider les petites entreprises à mener cette étape cruciale, un vaste programme sectoriel, partagé avec l'Assurance maladie - Risques professionnels, et les fédérations professionnelles a été lancé en 2020, avec le développement d'outils et de supports dédiés, à terme, à une quinzaine de secteurs d'activité.

En posant un regard sur cette année inédite, je vous invite à découvrir un panorama de quelques-unes des actions menées par l'INRS et à mieux cerner la variété de ses thèmes de travail.

Je souhaite, enfin, que ce rapport « Faits & chiffres » vous donne l'envie d'aller encore plus loin, à nos côtés, dans la prévention de l'ensemble des risques professionnels.

CARTE D'IDENTITE

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) agit au service des 2,2 millions d'établissements et 18,4 millions de salariés dépendant du régime général de la Sécurité sociale. De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, l'INRS met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour préserver la santé et la sécurité au travail, diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels.

STATUT

Association loi 1901 constituée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un conseil paritaire (neuf représentants des employeurs et neuf représentants des syndicats de salariés), soumise au contrôle financier de l'État.

MISSIONS

Contribuer à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles :

- **Identifier** les risques professionnels et mettre en évidence les dangers,
- **Analyser** leurs conséquences pour la santé et la sécurité de l'homme au travail,
- **Diffuser et promouvoir** les moyens de maîtriser ces risques au sein des entreprises.

ORGANISATION

- **Orientations** inscrites dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche Accidents du travail / Maladies professionnelles.
- **Évaluation scientifique** des travaux de recherche assurée par une commission indépendante de 20 experts extérieurs.
- **Comité de déontologie** composé de huit personnalités externes issues de différentes disciplines.
- **Certification ISO 9001** renouvelée dans le cadre de la norme de management de la qualité.



579

collaborateurs
répartis sur deux sites, à Paris
et à Vandœuvre-Lès-Nancy.



79

millions d'euros
financés par une subvention
issue du Fonds national
de prévention des accidents
du travail et des maladies
professionnelles.

ORIENTATIONS 2018-2022

2020 a été une année de mobilisation pour répondre aux enjeux de santé et de sécurité au travail liés à la pandémie de Covid-19.

Elle a aussi été une année de continuité dans la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022 et de ses orientations.

Ce plan, qui s'inscrit dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP, fait appel aux quatre modalités d'actions (assistance, études et recherche, formation, information) et comprend :

Orientation 1

Poursuivre la promotion de la culture de prévention et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail au sein des entreprises.

Orientation 2

Développer des connaissances, des méthodes et des outils adaptés aux besoins de l'ensemble des entreprises et de leurs salariés, tout en restant à l'écoute des évolutions du monde du travail pour mieux anticiper les risques émergents.

Orientation 3

Consolider le rôle d'expertise de l'INRS auprès du réseau de prévention, des pouvoirs publics et des acteurs de la prévention.

Risques chimiques

Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, fibres, nanoparticules, perturbateurs endocriniens, allergies professionnelles...

Risques physiques et mécaniques

Bruit, chutes, champs électromagnétiques, équipements de travail, rayonnements, vibrations...

Risques liés à l'organisation et aux situations de travail

Horaires atypiques, risques psychosociaux (PRS), nouvelles formes d'emploi, troubles musculo-squelettiques (TMS)...

Risques biologiques

Mycotoxines, endotoxines, biotechnologies, zoonoses...



→ Aide et soin à la personne

→ Industrie du futur et prévention

→ Impact des technologies de l'information et de la communication

→ Polyexpositions au travail

→ Reproduction et travail

Plan santé au travail

Par ailleurs, l'INRS contribue aux orientations du Plan santé au travail, dont la troisième édition (PST-3) s'est clôturée fin 2020. L'INRS a apporté son soutien, au titre de la branche AT/MP, à différentes actions menées entre 2016 et 2020, via notamment l'édition d'outils et de supports en direction des TPE/PME, le renforcement de la formation initiale et continue, le développement de l'évaluation des expositions, de la prévention des RPS ou des TMS. Il a également participé au bilan des avancées de ce plan.

Engagé dans la préparation du quatrième Plan santé au travail, l'INRS a contribué aux premières réflexions techniques sur les axes du futur PST-4 en cours d'élaboration par les partenaires sociaux, dont les orientations seront définies en 2021.

CHIFFRES CLÉS 2020

L'INRS met en œuvre quatre modalités d'actions complémentaires, qui créent un lien unique entre recherche et applications au service de la prévention des risques professionnels.

ASSISTANCE

Les experts de l'INRS délivrent une assistance technique, juridique, médicale et documentaire, et répondent aux sollicitations des caisses de sécurité sociale, des services de l'État, des entreprises, des services de santé au travail et des instances représentatives du personnel.

22 600

demandes traitées en 2020 dans les domaines juridique, technique, médical, documentaire ou de formation

La participation à la normalisation a été maintenue avec :

46 experts présents dans 67 comités,

126 groupes de travail.

FORMATION

L'INRS propose une large gamme d'activités de formation : formation directe des acteurs de la prévention, mise en œuvre de dispositifs de formation initiale, conception de supports de formation continue avec par exemple la formation à distance.

805 808

stagiaires formés par les dispositifs du Plan national de formation.

28 300

inscriptions aux formations à distance INRS.

+ de **1 million** d'élèves de filières professionnelles, en lycées et CFA (Centres de formation des apprentis), ont suivi un enseignement en santé et sécurité au travail.

23 écoles d'ingénieurs ont été accompagnées.

et **5 062** étudiants ont suivi les modules en ligne « Bases en prévention des risques professionnels », dans le cadre du nouveau partenariat entre l'INRS, la CTI (Commerce et technologie internationale) et la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs).



ÉTUDES ET RECHERCHE

Les programmes d'études et de recherche couvrent l'ensemble des risques professionnels, du risque toxique au risque physique (TMS) ou psychologique (RPS). Ils sont conduits au sein de 20 laboratoires et impliquent des ingénieurs, médecins, chimistes, ergonomes, techniciens...

91 études conduites en 2020, dont 15 se sont terminés en fin d'année.

Une production scientifique soutenue avec :

143 publications,

69 communications orales, la plupart à distance, du fait des restrictions liées à la pandémie,

Accueil de doctorants contribuant aux travaux d'études, avec **30** thèses en cours en 2020.

INFORMATION

L'INRS recueille, élabore et diffuse des savoirs et savoir-faire en prévention des risques professionnels par tous les moyens appropriés (revues, brochures, affiches, sites internet, médias sociaux, événements). L'offre de l'INRS s'adresse aux chefs d'entreprise, aux salariés, aux chargés de sécurité, aux intervenants en prévention des risques professionnels, aux médecins du travail...

10,8 millions de visites sur www.inrs.fr.

24 millions de pages vues sur le site Internet de l'INRS.

9 millions de documents téléchargés sur le site internet de l'INRS en 2020.

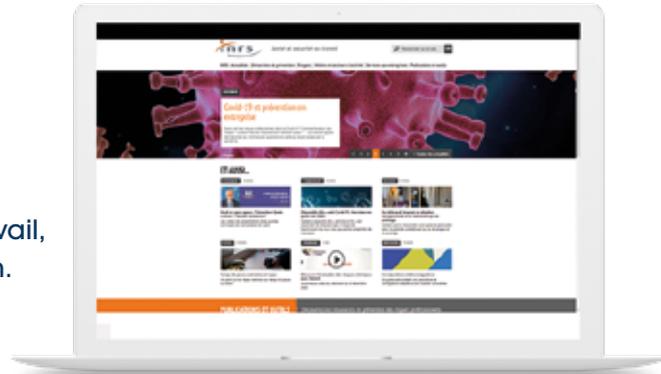
+ de **76 000** abonnés à la lettre mensuelle d'information électronique.

1,5 million de vidéos visionnées sur la chaîne YouTube INRSFrance.

16 manifestations, adaptées au contexte pandémique, ont rassemblé **9 650 participants**.

PANDÉMIE DE COVID-19 : un engagement quotidien auprès des entreprises

En 2020, les organisations et les conditions de travail ont été bouleversées par la pandémie liée à la Covid-19. Pour accompagner les entreprises et les acteurs institutionnels dans la mise en œuvre de démarches de prévention en réponse à ces enjeux sanitaires, l'INRS, en sa qualité de référent en santé et sécurité au travail, a centré son engagement autour de deux leviers d'action.



Il s'agissait pour l'INRS d'apporter, d'une part, une expertise technique aux acteurs de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) pour construire et promouvoir des préconisations et des messages de prévention partagés. À cette fin, l'INRS, sollicité par les Carsat, Cramif et CGSS, a répondu à des centaines de leurs sollicitations et participé aux réunions de coordination organisées à différents niveaux. Des veilles spécifiques Covid-19 ont été mises en place. Un webinaire « Covid-19 et prévention des risques professionnels » a été proposé le 9 avril 2020 à l'attention des agents de la branche AT/MP. Au total 715 participants ont assisté à la présentation, qui a été mise à disposition en replay sur la chaîne YouTube de l'INRS et recueilli 26 126 vues sur 2020.

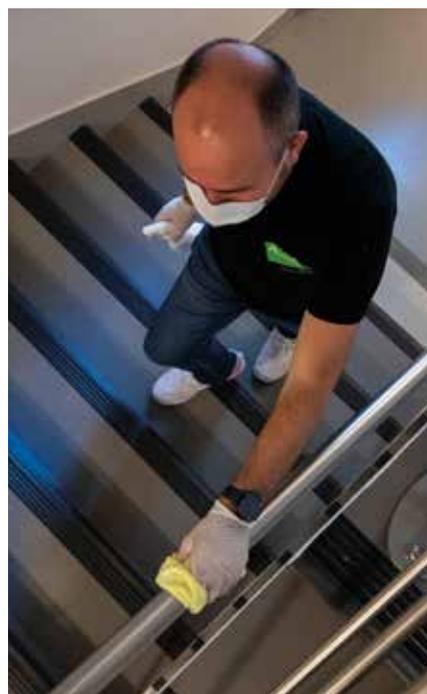
D'autre part, l'INRS a déployé ses messages auprès des acteurs de terrain et multiplié les actions de conseil en direction des entreprises pour la prise en compte, dans les situations de travail, des conséquences de cette crise sur la santé et la sécurité des salariés.

Cette double contribution s'est exprimée au travers de ses quatre modes d'action, notamment l'assistance, l'information-communication et la formation. La mise en œuvre d'études sur des sujets identifiés à la faveur de cette pandémie s'est enrichie avec des études courtes qui ont permis la publication de connaissances nouvelles. Des travaux de prospective ont également été conduits.

#ASSISTANCE

Au contact du terrain et en appui aux pouvoirs publics

La continuité du service d'assistance, via le formulaire en ligne et l'assistance téléphonique, a permis de répondre aux besoins de tous les professionnels impactés par la crise sanitaire. L'INRS a traité durant cette période un nombre de demandes supérieur de 30 % par rapport à 2019. Une grande majorité des questions des entreprises portaient sur des éléments en relation avec les enjeux sanitaires et, notamment, les masques, le télétravail ou des aspects juridiques en santé et sécurité au travail.



Un appui a aussi été apporté aux pouvoirs publics, agences, institutionnels ou organismes de recherche. Des sollicitations de nature et d'ampleur variées, telles celles sur les masques de protection respiratoire et leurs protocoles d'essais, la pertinence des visières, les mesures de protection lors de soins, le nettoyage ou la désinfection, ont fait appel aux compétences et expertises techniques de l'INRS. Tout au long de cette période, un soutien aux actions du ministère chargé du Travail a également été apporté. Des sollicitations sur les masques (équivalence de normes, tests, péremption, désinfection, réutilisation, remplacement), les gants ou encore la ventilation, ont ainsi été traitées.

L'INRS a également participé à la « Task Force » mise en place par le ministère (avis d'experts, propositions et consolidation de fiches « métiers »). Ce travail s'est poursuivi avec le secrétariat d'État chargé de la protection des salariés contre l'épidémie de Covid-19. Des apports à la normalisation ont également été élaborés dans le cadre de la norme « Masques barrières », en mars 2020, pour laquelle l'INRS a conduit une campagne de mesures d'efficacité de 16 modèles de masques à usage non sanitaire, chirurgicaux et de type FFP. Enfin, l'INRS a mis en garde sur l'utilisation de nouveaux dispositifs dits « anti-Covid-19 » (revêtements biocides, purificateurs d'air, désinfection par UV ou ozone), mis sur le marché pour lutter contre la propagation du virus, dont l'efficacité ou l'innocuité de certains procédés ne sont pas avérées.



En savoir plus

- Consulter le communiqué de presse « L'INRS met en garde contre certains dispositifs dits « anti-Covid-19 » » : <https://www.inrs.fr/header/presse/cp-covid-reprise.html>

#INFORMATION

Une montée en puissance des audiences

En complément de l'offre existante sur les risques biologiques et d'outils destinés aux personnels soignants, **de nombreux contenus ont été conçus dès le début de la crise sanitaire et actualisés tout au long de l'année 2020, en fonction de l'évolution du contexte et des besoins des entreprises.** Des dizaines de documents ont vu le jour, parmi lesquels un « dossier web Covid-19 » abordant l'ensemble des aspects sanitaires, organisationnels (entre autres les modalités du travail à distance qui suscitait de nombreuses questions), dont l'audience a dépassé les 534 000 vues durant le premier confinement. Sans oublier des contenus consacrés aux masques de protection respiratoire, consultés 689 000 fois ; cinq « Foires aux questions » contenant plus de 90 réponses et conseils pratiques, issus des préoccupations les plus fréquemment évoquées par les entreprises ; des brochures sur le choix des masques contre la Covid-19, les points clés pour la reprise d'activité ou le télétravail ; deux fiches pratiques de sécurité consacrées à la ventilation, au chauffage et au climatiseur, et à l'usage des ascenseurs en période de pandémie ; une série de neuf affiches téléchargeables sur les mesures barrières au travail.

L'ensemble des contenus digitaux a généré une augmentation de 45 % des consultations du site internet de l'INRS.

Un outil en ligne « Plan d'actions Covid-19 », élaboré en lien avec l'Assurance maladie - Risques professionnels, a complété ce dispositif. Il visait à aider les entreprises à identifier les situations à risque, à adopter des mesures pour un éventail élargi de situations : accueil du public, gestion de prestataires extérieurs, aménagement de locaux ou conduite à tenir vis-à-vis d'un travailleur présentant des symptômes. Les supports périodiques de l'INRS ont également contribué à relayer les messages de prévention : quatre numéros de la lettre

d'information électronique de l'INRS, adressée à 76 000 abonnés, ont été consacrés aux mesures de prévention à mettre en œuvre en entreprise pour faire face à la crise sanitaire, à la reprise du travail, à la gestion post-confinement en termes d'organisation ou de télétravail, avec un focus sur les risques psychosociaux. En mai 2020, la revue mensuelle « Travail & Sécurité » a proposé, à ses 163 000 entreprises abonnées, une série de témoignages de sociétés ayant poursuivi leur activité et des articles sur les procédures à mettre en place pour la reprise. La promotion de l'ensemble de cette offre sur les réseaux sociaux et dans les médias a généré en quelques semaines 772 articles de presse citant les actions de l'INRS.



En savoir plus

- **Consulter le dossier web :** www.inrs.fr/risques/COVID19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html
- **Télécharger l'outil « Plan d'actions Covid-19 » :** www.inrs.fr/actualites/plan-actions-COVID-19.html
- **Découvrir les « Foires aux questions » :** <https://www.inrs.fr/risques/COVID19-prevention-entreprise/foires-aux-questions.html>

#FORMATION

Une adaptation continue pour le déploiement des bonnes pratiques de prévention

L'offre de stages en présentiel a naturellement été affectée par la crise sanitaire. En parallèle, l'ensemble des dispositifs de formation proposés à distance s'est étoffé, ce qui a permis en 2020 de former 28 336 stagiaires.

La démultiplication des actions de formation, engagée il y a une dizaine d'années dans l'objectif de faciliter l'accès aux dispositifs de formation, et d'atteindre plus d'entreprises et de salariés (plus de 800 000 en 2020), a fait l'objet d'ajustements pour permettre la poursuite des actions dans le respect des mesures de sécurité et des gestes barrières, avec deux enjeux principaux :

- Adapter les formations aux impératifs sanitaires : cette exigence supposait une révision des référentiels existants afin de les rendre compatibles avec un enseignement à distance ou, lorsqu'ils pouvaient être organisés en présentiel, dans le respect des règles de sécurité sanitaire. Certains apprentissages des formations

« Aide et soin à domicile », « Catec », « Prap » ou « Sauvetage secourisme du travail (SST) » ont été révisés, à titre d'exemples : bouche-à-bouche, mise en position latérale de sécurité, recommandations pour la désinfection...

- Fournir aux organismes de formation des recommandations pour la reprise des stages en sécurité et, aux entreprises, des préconisations pour l'organisation des secours dans le respect des règles sanitaires (conditions d'intervention des SST, prise en charge d'une victime en arrêt cardio-respiratoire...).

Enfin, les recommandations de l'INRS relatives à la Covid-19 et aux moyens de prévention ont été mises à disposition du réseau d'enseignants ressources en risque biologique. Ces données ont été utilisées par les enseignants, qui ont largement fait appel aux documents de l'INRS.



En savoir plus

- **Consulter l'offre de formation de l'INRS :** <https://www.inrs.fr/services/formation.html>



#ÉTUDES ET RECHERCHE

Une analyse des pratiques de prévention face à la pandémie

La pandémie a également impacté les programmes de recherche de l'INRS et est à l'origine d'inflexions dans l'activité.

Pour accroître l'expertise à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques sur le SARS-CoV-2, l'INRS a initié plusieurs travaux en 2020. Une étude, en collaboration avec l'Inria et le CHU de Nancy, a été menée sur les intérêts et limites de l'usage d'un exosquelette passif d'assistance du dos, lors de la manipulation de patients hospitalisés en réanimation. Le personnel médical ayant utilisé l'exosquelette pendant les manœuvres en décubitus ventral a perçu un soulagement physique au niveau de la région lombaire et a clairement exprimé son intention d'adopter une telle technologie après cette étude pilote, intitulée ExoTurn, qui fait actuellement l'objet de publications et communications.

Avec l'essor du port du masque rendu obligatoire dans les lieux professionnels partagés, et face aux questions d'entreprises, l'INRS a également conduit une étude pour mesurer et analyser les émissions chimiques des masques chirurgicaux de type II. Celle-ci a révélé des émissions très faibles ne représentant pas de risque toxicologique pour les utilisateurs.

Plusieurs autres projets ont été initiés sur les pratiques de prévention dans les secteurs du soin à la personne, de la logistique, ou liés au port de masques, à la ventilation des



locaux, aux mutations dans les organisations du travail et leur impact en prévention, aux prélèvements biologiques de surfaces, ainsi qu'une enquête sur les risques physiques et psychologiques auprès de personnels soignants en Ehpad privés, qui a permis de recueillir 458 questionnaires dont l'analyse se poursuit en 2021.

Par ailleurs, le logiciel Mavimplant d'aide à la conception des locaux a été adapté à la situation de la Covid-19 pour aider les entreprises à repenser leurs espaces de travail (file d'attente, écran translucide...). Des publications parues dans les revues « Hygiène et sécurité du travail » et « Références en santé au travail » ont traité de la prévention des risques dans les cabinets dentaires, des différents usages des masques de protection...

Enfin, les équipes de recherche ont répondu à plusieurs demandes de collaborations, telles le consortium français instauré par le CNRS au sein de la Task Force internationale ReUse, en apportant une aide à la mise au point d'essais de caractérisation des performances des masques, ou l'Inserm dans le cadre de projets sur la dissémination et la survie du virus (mesures et lien avec la prévention en milieu professionnel).



En savoir plus

- Consulter l'article sur les émissions des masques : www.inrs.fr/publications/hst/notes-techniques.html
- Télécharger l'outil Mavimplant : www.inrs.fr/actualites/mavimplant-regles-distanciation.html



#VEILLE ET PROSPECTIVE

Des réflexions sur les effets de la crise à moyen terme

En parallèle, l'INRS s'est intéressé aux perspectives d'évolution des organisations de travail au-delà de la pandémie.

Plusieurs articles visant à observer les phénomènes d'adaptation du monde du travail ont été publiés (revues « Travailler au Futur, Miroir Social »), en analysant la potentielle accélération de certaines transformations, associées notamment aux technologies de l'information et de la communication. Ils ont suscité différentes interventions de l'INRS au cours d'événements organisés en ligne (e-conférences, ateliers...).

Par ailleurs, Futuribles ayant engagé en 2020 des travaux de prospective sur les conséquences possibles de la crise à un horizon de cinq ans, l'INRS a, à la suite, animé un groupe de travail, composé d'une

douzaine d'experts et de professionnels, pour réfléchir aux mesures conjoncturelles (distanciation physique), changements engagés (télétravail), impact sur les aménagements (open spaces, immeubles d'affaires) ou les organisations (horaires, travail d'équipe...) pour le monde du travail. Ce volet a donné lieu à l'identification de quatre scénarios de transformations et de quatre pistes de réflexion stratégiques pour les entreprises, qui ont fait l'objet d'un article publié dans la revue « Hygiène et sécurité du travail ». Sur cette base, l'INRS a engagé une seconde phase de travail sur les enjeux de santé et sécurité au travail qui en découlent.



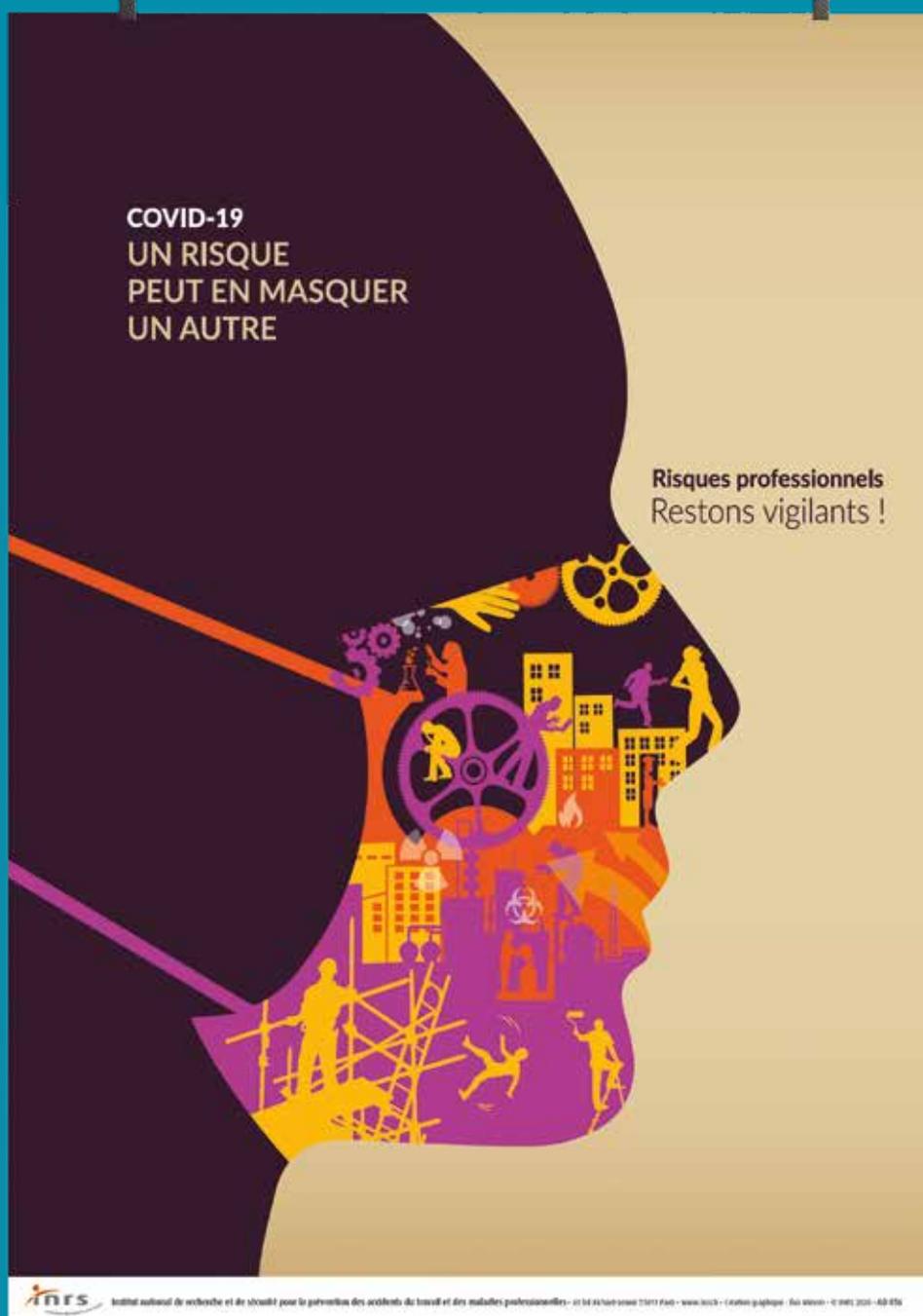
En savoir plus

- Consulter l'article sur les réflexions post-Covid-19 : www.inrs.fr/media.html?refINRS=VP%2029

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

une mobilisation constante sur l'ensemble des risques professionnels

Parce que la prise en compte d'un risque, celui de la Covid-19, ne doit pas occulter les autres, l'INRS est resté mobilisé sur les orientations de son plan stratégique pour le développement de connaissances, de méthodes et d'outils de prévention mis à la disposition des entreprises sur l'ensemble des risques professionnels.



p.12-13
RISQUES CHIMIQUES

p.14-15
RISQUES PHYSIQUES
ET MÉCANIQUES

p.16-17
RISQUES LIÉS
À L'ORGANISATION
ET AUX SITUATIONS DE TRAVAIL

p.18
RISQUES
BIOLOGIQUES





RISQUES CHIMIQUES

PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES : une dynamique d'actions ciblées

Les substances chimiques sont très présentes en milieu professionnel. Le développement de connaissances, de méthodes et d'outils mis à la disposition des entreprises pour les aider à mettre en œuvre des démarches de prévention s'est poursuivi en 2020.



Évaluation des risques : favoriser l'appropriation

Une nouvelle version de l'outil Seirich, qui aide les entreprises à recenser les produits chimiques utilisés dans leurs activités et à engager des actions visant à maîtriser les risques, a été mise en ligne en décembre 2020, avec plusieurs améliorations (gestion des substances contenues dans les produits, documents exportables, sécurité d'utilisation). Pour accompagner sa prise en main, deux webinaires dédiés ont eu lieu en fin d'année : l'un pour les utilisateurs néophytes sur la démarche simplifiée d'évaluation avec Seirich ; le second, destiné aux utilisateurs plus experts pour évaluer et prévenir les risques chimiques de manière approfondie. Une vidéo a été mise en ligne pour expliquer en détail les nouvelles fonctionnalités et les atouts de la méthode.

En parallèle, une campagne de communication à destination des entreprises de trois secteurs d'activité — agroalimentaire, imprimerie et laboratoires — a été menée pour les sensibiliser à l'évaluation des risques chimiques. Elle a occasionné une progression de 30 % des visites sur le site de Seirich et 3 000 téléchargements supplémentaires de l'outil.

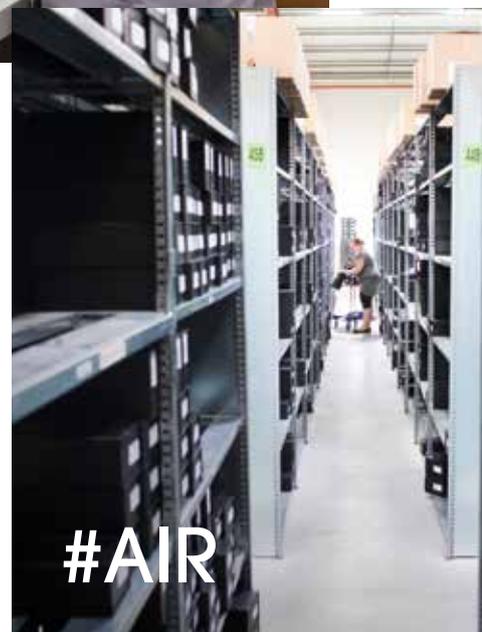
Trois webinaires en ligne, disponibles en replay, ont également eu lieu pour favoriser l'appropriation des techniques de mesures des substances chimiques : des principes généraux aux stratégies de prélèvements et de diagnostic d'exposition, grâce notamment à Altrex chimie.

Enfin, destinée aux animateurs de prévention et aux formateurs, une nouvelle édition du multimédia « Professeur Chimico » a été dévoilée en octobre 2020. Enrichie de contenus intégrant les dernières évolutions réglementaires et d'une interface modernisée, le support pédagogique vise à présenter de manière ludique les enjeux de prévention sur les risques chimiques et à renforcer les connaissances sur le sujet.



En savoir plus

- **Télécharger l'outil Seirich :**
www.seirich.fr
- **Visionner les replay des webinaires :**
www.youtube.com/watch?v=ZzoiZC9GtQs
- **Visionner la bande-annonce de « Professeur Chimico » :**
www.youtube.com/watch?v=i5aPRu9lQ0Y



30%



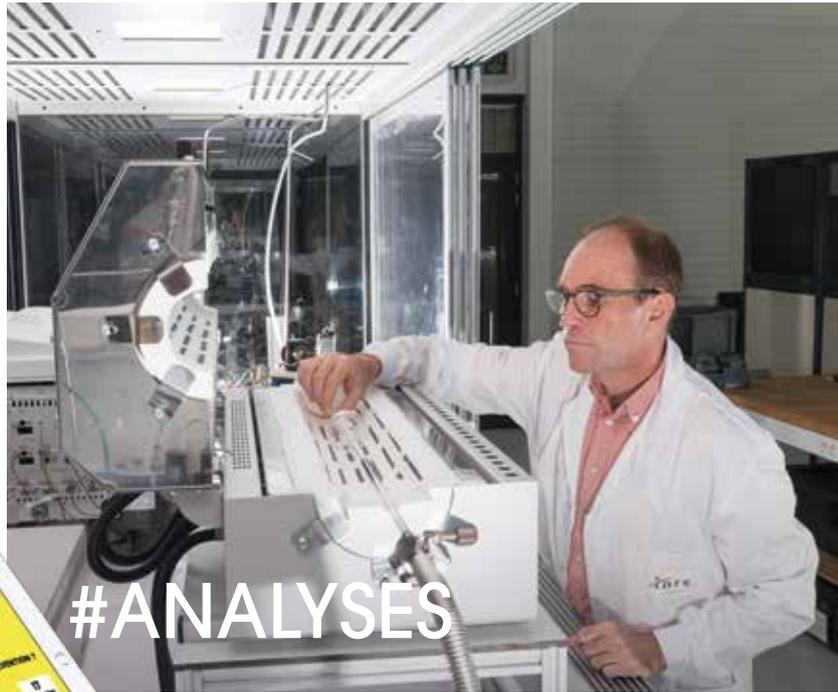
de visites supplémentaires
sur le site internet de l'outil Seirich.



Atmosphères explosives : maîtriser les risques

Parce que les dangers liés aux atmosphères explosives sont souvent méconnus ou mésestimés dans le monde du travail, l'INRS et l'Ineris ont coorganisé une journée technique visant à favoriser l'appropriation des démarches pour prévenir ce risque majeur.

La journée technique, proposée en ligne, a permis aux 1 095 participants d'interagir avec les intervenants, qui ont décrit les phénomènes qui entrent en jeu dans le risque d'explosion, les équipements et les moyens de s'en protéger, les organisations à privilégier pour maîtriser les risques et les perspectives portées par les nouvelles technologies, avec une place substantielle réservée aux retours d'expériences. L'événement a été filmé et les vidéos mises à disposition sur la chaîne YouTube de l'INRS, pour en faire bénéficier le plus grand nombre.



En savoir plus

• Visionner les replay de la journée technique :

https://www.youtube.com/watch?v=rJiM0C_aG5s&list=PLqIw8IH6G31JZKfhwOHwE4ESFHYGL2_



Émissions des moteurs diesel : méthode d'évaluation

Les émissions de moteurs thermiques diesel constituent la première source d'exposition professionnelle à un cancérigène, avec près de 800 000 personnes concernées. À partir de 2023, une valeur limite d'exposition professionnelle de 0,05 mg/m³, exprimée en carbone élémentaire dans la fraction conventionnelle alvéolaire, sera appliquée. C'est dans ce contexte d'obligation de mesurer le carbone élémentaire, constituant du squelette des particules diesel, qu'il convient donc de séparer du carbone organique également présent dans les émissions diesel, que cette étude s'est inscrite.

Il s'agissait de mettre au point une méthode de dosage de ce carbone élémentaire, satisfaisant les critères liés à la protection des salariés en termes de sélectivité, représentativité et sensibilité. La méthode mise au point intègre le prélèvement de la fraction alvéolaire des aérosols par un dispositif de type cyclone. L'analyse est réalisée à l'aide d'un analyseur de carbone thermo-optique. Le protocole permettant d'isoler, puis de doser le carbone élémentaire a été défini. Une référence synthétique renfermant une quantité connue de carbone élémentaire dans une matrice de carbone organique a permis de valider le protocole.

La méthode mise au point permet d'évaluer dans la fraction alvéolaire des aérosols prélevés, 0,1 à 2 fois la VLEP-8h de 0,05 mg de carbone élémentaire par mètre cube d'air. Elle a fait l'objet d'une fiche méthodologique MétroPol M-436 pour le dosage du carbone élémentaire dans les émissions d'échappement de moteur diesel.



Qualité de l'air intérieur : étude dans les commerces et les espaces de stockage

Axe de progrès souvent évoqué en santé environnementale, la qualité de l'air intérieur est également un enjeu en santé au travail, y compris dans les locaux non industriels. L'INRS s'est ainsi intéressé à la qualité de l'air dans les espaces de stockage où des produits neufs manufacturés sont entreposés, manutentionnés, déballés et régulièrement renouvelés. Des mesures ont été effectuées dans une dizaine de locaux où des produits variés étaient entreposés. Il s'agissait d'y mesurer les concentrations d'une quarantaine de composés chimiques dans l'air.

Cette étude a permis de mieux connaître la qualité de l'air de ces lieux professionnels où évoluent des salariés au contact de produits émettant des composés organiques volatils (COV) et d'analyser l'impact de la ventilation, de l'activité, du type de produits vendus et de l'agencement des locaux sur la qualité de l'air. Les mesures sur le terrain ont été complétées par des expérimentations en laboratoire et des simulations numériques qui ont permis de comprendre les mécanismes de transfert des COV dans l'air. Cette étude a débouché sur des propositions de solutions pour améliorer la qualité de l'air dans ces environnements de travail. Une partie de ces travaux a été publiée dans la revue « Hygiène et sécurité du travail » en 2020, et d'autres publications et communications sont programmées en 2021, ainsi qu'une journée technique sur les risques chimiques dans la filière logistique et commerce, envisagée en 2022.



En savoir plus

• Consulter l'article paru dans le dossier HST « Polyexpositions chimiques massives et diffuses » : www.inrs.fr/media.html?refINRS=DO%2031



En savoir plus

• Consulter la fiche MétroPol : www.inrs.fr/publications/bdd/metropol/fiche.html?refINRS=METROPOL_436

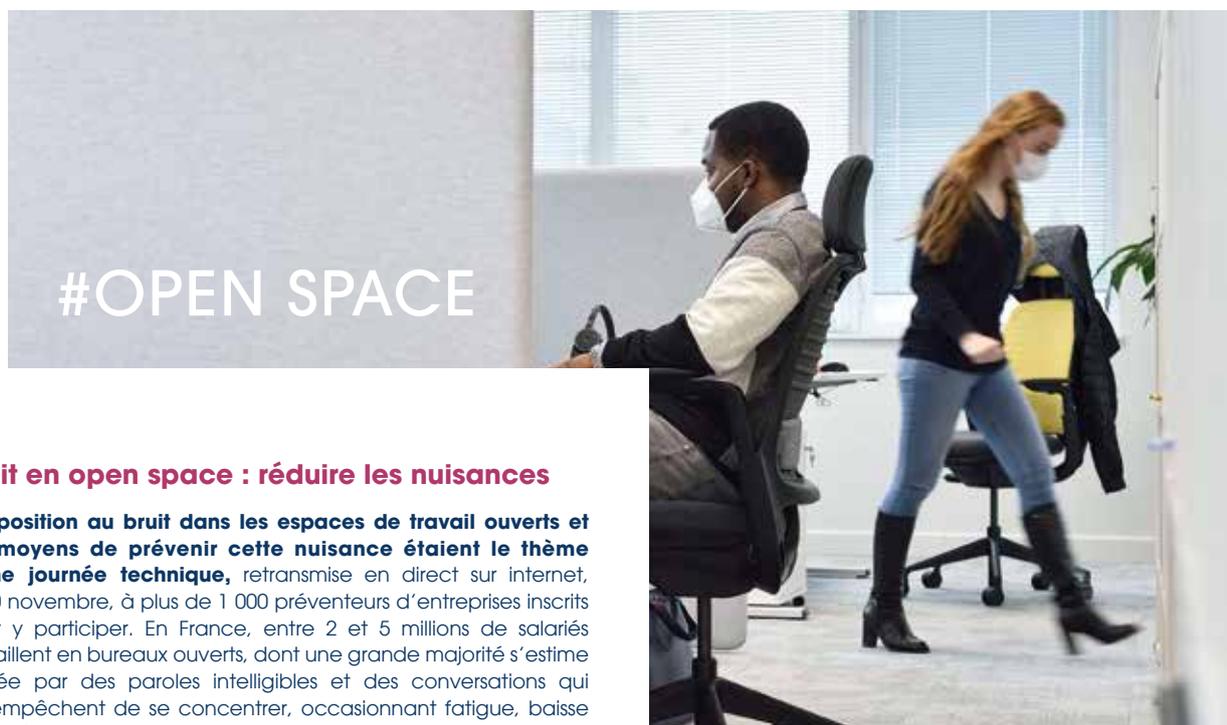




RISQUES PHYSIQUES ET MÉCANIQUES

PRÉVENTION DES RISQUES PHYSIQUES ET MÉCANIQUES : des avancées largement partagées

La mobilisation pour la prévention des nuisances physiques et des risques mécaniques reste nécessaire, notamment face aux évolutions technologiques. Les objectifs sont de faciliter l'évaluation des expositions et d'accompagner l'application de la réglementation visant à protéger les salariés confrontés à ces risques.



Bruit en open space : réduire les nuisances

L'exposition au bruit dans les espaces de travail ouverts et les moyens de prévenir cette nuisance étaient le thème d'une journée technique, retransmise en direct sur internet, le 10 novembre, à plus de 1 000 préventeurs d'entreprises inscrits pour y participer. En France, entre 2 et 5 millions de salariés travaillent en bureaux ouverts, dont une grande majorité s'estime gênée par des paroles intelligibles et des conversations qui les empêchent de se concentrer, occasionnant fatigue, baisse de performance ou stress.

L'objectif de cette journée d'échanges était de partager les conclusions de travaux d'assistance et d'études ayant porté sur l'analyse de l'activité en open space, la conception acoustique des locaux ou encore l'amélioration des équipements. Des actions complémentaires qui ont fait l'objet d'apports à la normalisation et qui ont permis de construire une méthode globale de prévention conjuguant les aspects suivants : acoustique, ergonomie et psychologie du travail. Mise en exergue au cours de cette journée, cette méthode est décrite dans la brochure « Environnement sonore en bureaux ouverts : évaluation de la gêne et démarche d'amélioration » et s'accompagne d'une série de nouvelles affiches de sensibilisation aux risques liés au bruit en entreprise.



En savoir plus

- Consulter la brochure INRS ED 6402 : www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206402
- Visionner les replay de la journée technique : www.youtube.com/playlist?list=PLqIw8IH6G3t1S25S6SUemD39mubka0sC
- Découvrir les affiches liées à la sensibilisation au bruit : www.inrs.fr/publications/affiches/affiches-bruit.html



1 000

participants à la journée technique « bruit en open space ».



↙ Référentiel Caces (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) : guider la conduite d'engins



#CACES

Le dispositif Caces joue un rôle clé dans l'évaluation des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité d'engins de chantier, de levage ou de manutention.

Piloté par le réseau Assurance maladie - Risques professionnels, il est délivré par des organismes testeurs certifiés (OTC) à la suite de la réussite d'épreuves théoriques et pratiques, et permet de s'assurer que les salariés disposent des compétences nécessaires à la conduite en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs ou servant au levage.

Pour accompagner l'évolution du dispositif, l'INRS a mis à disposition, en début d'année, de nouvelles ressources : un dossier web Caces, une brochure sous forme de questions-réponses indiquant les modalités de réalisation de la démarche de formation, ainsi qu'une base de données recensant les OTC habilités à délivrer les certificats, en fonction de la catégorie d'engins. Par ailleurs, pour répondre aux fréquentes demandes d'assistance des entreprises concernant les équipements, les règles d'obtention et les évolutions intervenues en 2020, l'INRS a organisé le 2 juillet, un webinaire pour mieux comprendre le rôle et les limites du Caces, qui a également été mis à disposition en replay sur sa chaîne YouTube.



En savoir plus

- Consulter la brochure INRS ED 6348 : www.inrs.fr/actualites/caces-ressources-entreprises.html
- Consulter le dossier web : www.inrs.fr/demarche/caces-certificat-aptitude-conduite-securite/ce-qu-il-faut-retenir.html
- Visionner le replay du webinaire : www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-246



Robots collaboratifs en entreprise : réussir un projet d'intégration

Les robots collaboratifs suscitent un grand intérêt de la part des industriels qui y voient le moyen de combiner le savoir-faire humain avec l'endurance ou la précision du robot. **Se pose néanmoins la question de la coactivité homme-robot et des risques associés** : troubles musculosquelettiques, choc, écrasement, brûlure, coupure... À ces risques peuvent s'ajouter des contraintes psychiques (stress, surcharge mentale).

Face aux questionnements que peut susciter l'intégration de ces technologies, l'INRS a conçu et mis à disposition une offre d'information pour favoriser l'application des principes de prévention en amont de tout projet d'acquisition. Fruit de travaux d'études menés sur ce sujet, elle comporte le guide « 10 questions sur les robots collaboratifs », une vidéo pour appréhender les conséquences de l'utilisation de robots collaboratifs sur la santé et la sécurité des travailleurs, et une infographie qui recense les principaux risques liés à ces nouvelles technologies et les solutions pour s'en prémunir.

Ces supports visent à rappeler que lors de la mise en œuvre de tels dispositifs, il est nécessaire de réaliser une analyse des besoins, d'identifier les risques potentiels et de rechercher les solutions adaptées. En termes de prévention, la bonne acceptation de ces dispositifs est un volet également incontournable (formation, suivi de l'activité, gestion des impacts sur le travail individuel et collectif, et organisation du travail).



En savoir plus

- Découvrir la nouvelle offre : www.inrs.fr/header/presse/cp-robots-collaboratifs-entreprise.html



#ROBOTS



RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION ET AUX SITUATIONS DE TRAVAIL : des ressources opérationnelles

L'organisation et la conception des lieux et situations de travail jouent un rôle majeur en matière d'exposition à certains facteurs de risque pour la santé au travail, dont la prévention repose sur une implication de tous les acteurs de l'entreprise.



#GPSST



12 000

exemplaires du dépliant
« Les TMS, tous concernés »
ont été diffusés en
quelques mois.



Grille de positionnement en santé et sécurité au travail (GPSST) : connaître la situation de l'entreprise

La GPSST est un outil de diagnostic des pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, qui permet à toute entreprise d'évaluer l'organisation de la prévention et d'identifier des pistes de progrès. En comparant la situation de l'entreprise à des situations types, l'utilisateur bénéficie d'un état des lieux précis de son engagement en la matière. Les résultats synthétisés permettent de dresser un bilan, de dégager des priorités et d'effectuer un suivi des actions engagées. Une comparaison sociologique de trois plans d'action mobilisant un outil GPSST a été effectuée. Elle avait pour but d'identifier les mécanismes sociaux expliquant dans quelle mesure une évaluation des pratiques de prévention peut être réactive et vectrice de changements. Les informations ont été recueillies grâce à trois techniques d'enquête qualitative : la réalisation de 94 sessions d'obser-

vation directe, l'examen approfondi de 289 documents et la conduite de 39 entretiens semi-directifs, individuels ou collectifs, avec les personnes concernées par ces plans d'action.

Les résultats ont contribué au développement d'une nouvelle version de la GPSST plus intuitive. Ils ont également permis, face à l'expression d'un besoin d'accompagnement, de joindre des ressources méthodologiques et d'enrichir le contenu de formations de l'INRS visant à intégrer les dimensions organisationnelles dans les activités des préventeurs et managers. L'INRS a rappelé, à l'occasion de la mise en ligne de l'outil, que l'évaluation doit s'inscrire dans un processus collectif de dialogue.



#TMS



En savoir plus

- **Découvrir les fonctionnalités de la grille :**
www.inrs.fr/publications/outils/GPSST.html
- **Télécharger l'outil GPSST :**
www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil35



Aide à l'évaluation des risques psychosociaux (RPS) dans les petites entreprises : s'interroger et agir

Sujet de préoccupation majeure en santé au travail, à l'origine de divers symptômes (troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue...) et d'impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover...), les risques psychosociaux (stress, épuisement, harcèlement...) doivent être pris en compte et évalués, quelles que soient la taille et l'activité de l'entreprise. Or certaines petites structures ou secteurs d'activité peuvent se sentir démunis pour mener, en interne, une évaluation des facteurs de risque. Afin de fournir une aide adaptée aux TPE/PME, l'INRS a mis à jour l'outil « Faire le point RPS » qui permet de s'interroger, autour d'une quarantaine

d'items, sur la présence d'éventuels risques ou sur les circonstances d'exposition, et de mettre en place des mesures de prévention adaptées. L'outil web a également été actualisé pour les besoins spécifiques du secteur sanitaire et social.

Pour favoriser la découverte et l'appropriation de cet outil, un webinaire « Comment évaluer les facteurs de RPS dans les petites entreprises ? » a été organisé le 25 juin et suivi par 597 participants. Il a permis de répondre aux interrogations des entreprises pour une meilleure prise en compte de ces problématiques de santé et, en lien avec l'actualité, d'apporter des recommandations face aux préoccupations liées aux conditions d'organisation ou de reprise de l'activité en situation pandémique.

Un dépliant complète le dispositif pour savoir comment agir et maîtriser les étapes clés d'une démarche pérenne de prévention.



En savoir plus

- **Télécharger l'outil « Faire le point RPS » :** www.inrs.fr/publications/outils/faire-le-point-rps.html
www.inrs.fr/publications/outils/faire-le-point-rps-sanitaire-social.html
- **Consulter le dépliant INRS ED 6349 :** www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206349



Troubles musculosquelettiques (TMS) dans le secteur de l'aide et du soin à la personne : nouvelle démarche de prévention

Le milieu de l'aide et du soin est un secteur très exposé aux risques, où la manutention de personnes est à l'origine des deux tiers des accidents du travail et de l'essentiel des maladies professionnelles. La démarche ALM (Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi), adoptée par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels a pour objectif de prévenir l'exposition aux risques de TMS ou de chutes, en permettant de réaliser des soins de qualité, tout en préservant l'autonomie des patients et la santé des soignants.

Cette nouvelle approche a été intégrée en 2020 aux formations Prap-2S (prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et médico-social) et APS-ASD (acteur prévention secours de l'aide et du soin à domicile), dont l'enseignement repose, d'une part, sur la connaissance des déplacements naturels et, d'autre part, sur l'analyse systématique de la situation. L'actualisation des compétences acquises antérieurement par les personnels déjà formés sera déployée à partir de 2021, avec l'objectif de faire évoluer l'accompagnement des personnes aidées tout en protégeant la santé des aidants.

Par ailleurs, l'INRS a publié un document de sensibilisation sur les troubles musculosquelettiques et leurs conséquences pour la santé des salariés. De la définition en passant par les facteurs d'exposition et les préconisations pour réduire les risques, le dépliant « Les TMS, tous concernés » interpelle sur les questions essentielles de prévention et appelle à la mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise.



Programmes sectoriels en direction des TPE/PME : une offre « métiers » dédiée

Un vaste programme d'accompagnement des TPE a été engagé par l'INRS, en lien avec l'Assurance maladie - Risques professionnels.

L'enjeu de cette démarche est de développer une offre spécifique et sectorielle pour guider les micro et les petites entreprises dans leur évaluation des risques. Dans le cadre du programme 2020, plusieurs offres ont été développées en collaboration avec les organisations professionnelles des secteurs de la restauration et du commerce de bouche (restauration rapide, boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie, boucherie, charcuterie, poissonnerie, commerce alimentaire de proximité), et dans les activités de services avec, notamment, le travail de bureau (incluant une rubrique dédiée au télétravail) et l'aide à domicile.

Pour chaque métier, un outil interactif de diagnostic des risques professionnels, proposé en ligne ainsi que différents produits d'édition (dépliants) ont été réalisés. Ces solutions et outils sont accompagnés d'une série de recommandations et de conseils que les entreprises peuvent se procurer sur le site internet de l'INRS. D'autres pages « métiers » seront progressivement développées pour accompagner la sortie des prochains outils, relayés dans la presse professionnelle et généraliste. Les outils mis à la disposition des micro et des petites entreprises pour procéder à une évaluation des risques adaptée à leurs besoins sont accessibles sur : oiraproject.eu/fr/.



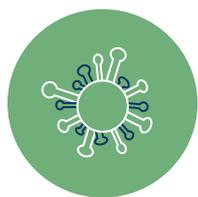
En savoir plus

- **Découvrir la démarche « ALM » :** www.inrs.fr/actualites/formations-prop2s-aps-asd.html
- **Consulter le dépliant INRS ED 6387 :** www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206387



En savoir plus

- **Découvrir l'offre « métiers » commerces de bouche :** www.inrs.fr/commerces-de-bouche
- **Découvrir l'offre « métiers » travail de bureau :** www.inrs.fr/metiers/commerce-service/travail-bureau



RISQUES BIOLOGIQUES

PRÉVENTION DES RISQUES BIOLOGIQUES : une prise en considération élargie

La prévention des risques biologiques (bactéries, champignons, virus...) doit être intégrée le plus en amont possible par des mesures d'organisation du travail, de protection collective et individuelle et d'information et de formation du personnel, adaptées à l'activité concernée.



#LABORATOIRE



Biotechnologies : sécuriser l'utilisation d'organismes vivants

Le 13 octobre, l'INRS invitait à débattre de la prévention des risques liés aux biotechnologies, au cours d'un événement organisé en ligne, en direct avec les experts et intervenants. Il s'agissait de proposer une synthèse des connaissances sur ces technologies nouvelles et d'aborder les différents usages, les aspects réglementaires, l'analyse des risques liés à leur manipulation et les outils de l'INRS disponibles pour les prévenir. Une large place a été réservée aux témoignages d'entreprises sur l'évaluation et la prévention conduites dans différents secteurs tels que la santé (production de médicaments, thérapie génique...), l'industrie (biocarburants, chimie fine...), l'agroalimentaire (brasserie, fabricants de levures...) et l'environnement (dépollution des sols, recyclage des biodéchets...).

Cette journée technique s'adressait aux chargés de prévention aux services de santé au travail et aux chefs d'entreprise confrontés à ces technologies, et qui s'interrogent sur les risques et les mesures de prévention à mettre en place pour faire face aux enjeux sanitaires. Plus de 210 personnes ont assisté à cette journée. L'ensemble des interventions a été mis à disposition sur la chaîne YouTube de l'INRS.



En savoir plus

- **Consulter les actes de la journée sur les biotechnologies :**
www.inrs.fr/footer/actes-evenements/biotechnologies.html
- **Visionner les replay de la journée technique :**
www.youtube.com/playlist?list=PLqIw8IH6G3f0VL8foKUI_AOx0aeMDs3Wh



Syndrome collectif inexpliqué dans le tertiaire : mieux analyser pour mieux prévenir

Une brochure de l'INRS fait le point sur le syndrome collectif inexpliqué, fréquemment rencontré dans des espaces de travail collectifs, telles des situations de salariés travaillant dans des bureaux, se plaignant de symptômes divers (maux de tête, sécheresse oculaire et cutanée, rhinite, fatigue...) qu'ils attribuent à l'environnement de travail. Si la qualité de l'air intérieur est souvent suspectée d'être à l'origine de ce syndrome, d'autres facteurs peuvent également être mis en cause, comme l'inconfort thermique, les ambiances sonores, l'éclairage, des facteurs de risques psychosociaux... L'objectif de ce document est de guider les acteurs de la prévention en entreprise, les services de santé au travail, dans une démarche d'analyse de ces manifestations, afin de rechercher leurs causes potentielles. Ce document fournit des informations techniques sur les différents facteurs à prendre en compte et propose une démarche séquentielle à suivre avant de réaliser toute mesure.



En savoir plus

- **Consulter la brochure INRS ED 6370 :**
www.inrs.fr/media.html?ref=INRS=ED%206370

ET AUSSI EN 2020...

01/20

Janvier

NOUVELLES FORMATIONS 2020

L'offre de formation de l'INRS s'enrichit. À côté de la soixantaine de dispositifs existants pour promouvoir les bonnes pratiques de prévention dans les entreprises, l'INRS propose de nouveaux stages, pour notamment aider à la définition d'une campagne de prélèvement d'atmosphère ou décrypter une fiche de données de sécurité dans le cadre de la prévention du risque chimique.

02/20

Février

PRÉVENTION DU RISQUE LIÉ AU RADON EN MILIEU PROFESSIONNEL : MESURAGES EN PÉRIODE HIVERNALE

L'INRS rappelle que les mesurages sont à réaliser de préférence en période hivernale, et à cette occasion, fait le point sur la nouvelle réglementation, afin d'aider les entreprises à mieux appréhender la prévention des risques professionnels liés au radon. Ce gaz radioactif, présent naturellement dans le sol, peut se diffuser et se concentrer dans des espaces clos mal ventilés. Depuis 1987, il est classé comme cancérigène certain pour le poumon par le Circ.



MEOPA, SOULAGER LES PATIENTS SANS EXPOSER LES SOIGNANTS

Le Meopa est un gaz utilisé dans de nombreux services hospitaliers pour permettre la réalisation d'actes douloureux de courte durée. Médicament pour les patients, son principe actif (le protoxyde d'azote) peut avoir des effets néfastes pour les soignants. Un nouveau dépliant de l'INRS présente les modes d'exposition et les effets sur le personnel exposé régulièrement, et propose des mesures de prévention à mettre en œuvre pour préserver la santé des soignants.



03/20

Mars

PANDÉMIE : PRÉVENIR LES RISQUES D'AGRESSION ET DE VIOLENCE

Dans la situation de crise liée à la Covid-19, travailler en contact avec le public peut exposer les salariés à des risques accrus de violence ou d'agression. L'INRS rappelle dans ce contexte qu'il est indispensable de mettre en place des mesures pour prévenir ces risques, afin de permettre aux salariés concernés de poursuivre leur activité alors même que, dans cette période de pandémie, leurs conditions de travail se trouvent dégradées.

UN NOUVEAU FILM D'ANIMATION DE LA SÉRIE NAPO : LE TRAVAIL EN HAUTEUR

Travailler sur une charpente, un toit, un pylône, une plateforme, ou encore un échafaudage, cela peut être une activité à risque. Les chutes liées au travail en hauteur constituent en effet la seconde cause d'accidents du travail mortels. Ce nouveau film d'animation Napo aborde avec humour la question des risques liés au travail en hauteur et dresse un inventaire des principales situations à risque.

04/20



Avril

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Un nouveau dépliant de l'INRS. Il fait le point sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens en milieu de travail. Après avoir rappelé la définition d'un perturbateur endocrinien, il répertorie les sources d'exposition et les effets potentiels sur la santé, et rappelle les règles générales de prévention.



04/20

TÉLÉTRAVAIL, QUELS RISQUES, QUELLES PISTES DE PRÉVENTION ?

De plus en plus d'entreprises recourent au télétravail, facilité par le développement des technologies de l'information et de la communication. Cette organisation du travail présente de nombreux avantages, mais peut aussi générer des risques en matière de santé et de sécurité au travail. La brochure proposée par l'INRS a pour objectif d'attirer l'attention des entreprises sur la nécessité d'accompagner la mise en place et la pratique du télétravail pour limiter ces risques, et propose des préconisations pour les réduire. La démarche proposée concerne le télétravail organisé, elle n'est pas spécifique au télétravail en situation de crise.

WEBINAIRE EXOSQUELETTES AU TRAVAIL : BÉNÉFICES ET LIMITES ?

Après des travaux d'études sur les bénéfices et les contraintes des exosquelettes utilisés lors de tâches de manutention, l'INRS propose un webinaire pour partager avec les participants les conclusions de ces travaux. À cette occasion, les ressources documentaires mises à la disposition des entreprises pour mieux appréhender l'impact de ces nouvelles technologies sur la santé des travailleurs sont proposés.

Mai

COVID-19 : REPRISE DU TRAVAIL ET PRÉVENTION EN ENTREPRISE

À la sortie du premier confinement, l'INRS appelle à la vigilance sur l'impact de certaines mesures prises par les entreprises face au risque de contamination à la Covid-19 et actualise ses recommandations pour les aider à reprendre leur activité sur site, tout en préservant la santé et la sécurité de leurs salariés. Nettoyage des locaux, remise en service des machines, organisation du travail... Un dossier web consacré au sujet est publié.

05/20



TRAVAIL PAR FORTE CHALEUR

Le travail lors des chaleurs d'été, particulièrement à l'extérieur, présente des dangers. Les épisodes de canicule sont à l'origine de troubles pour la santé, voire d'accidents du travail, dont certains peuvent être mortels. De nouvelles ressources sont éditées par l'INRS pour aider à agir en prévention et sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques. Face aux interrogations des entreprises confrontées aux risques cumulés de la pandémie et des premières chaleurs d'été, l'INRS apporte en juin des réponses et recommandations, notamment dans le cadre du port du masque.



Juin

NOUVELLE VERSION D'OSERAY : OUTIL SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION DES RISQUES DUS AUX RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Une nouvelle version de l'outil, conçu par l'INRS en collaboration avec les centres de mesures physiques des Carsat et de la Cramif, est mise en ligne. Oseray permet d'accompagner l'employeur dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques liés aux rayonnements électromagnétiques, en s'appuyant sur le « Guide non contraignant de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la directive 2013/35/UE ». L'outil propose une liste d'équipements ou d'activités fréquemment rencontrés, et indique s'il est souhaitable qu'une évaluation plus approfondie soit effectuée selon différentes catégories de personnels.

06/20

Juillet - Août

RISQUES PSYCHOSOCIAUX : ORGANISATIONS ET RELATIONS AU TRAVAIL

Le mensuel « Travail & Sécurité » diffusé, à 165 000 entreprises, et la lettre d'information électronique de l'INRS, adressée chaque mois à 76 000 abonnés, consacrent leur numéro d'été à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux (RPS) en entreprise, avec respectivement un dossier sur les moyens d'initier une démarche de prévention et un zoom pour gérer l'après-confinement en termes de prévention des facteurs de RPS.

07 - 08/20



09/20

Septembre**UN RISQUE PEUT EN MASQUER UN AUTRE : RESTONS VIGILANTS !**

Dans un contexte exceptionnel marqué par la pandémie liée à la Covid-19, l'INRS publie deux nouvelles affiches pour rappeler aux entreprises, employeurs et salariés que la crise sanitaire ne doit pas faire perdre de vue la prévention des risques professionnels inhérents à leurs secteurs et à leurs activités. La pandémie peut engendrer de nouveaux risques professionnels, cependant, la vigilance des entreprises doit être aussi maintenue pour les risques « habituels ».

TABLE RONDE SUR LE RISQUE ROUTIER

Un nouveau rendez-vous, sous la forme d'une table ronde filmée, est proposé le 8 septembre par la rédaction du mensuel « Travail & Sécurité ». Celle-ci réunit des experts qui font le point sur les moyens de prévention des risques routiers et des représentants d'entreprises qui témoignent de leurs actions en la matière.

10/20

Octobre**LANCEMENT DE LA 9^e ÉDITION DU CONCOURS VIDÉO « DE L'ÉCOLE AU TRAVAIL »**

L'INRS lance pour la 9^e année consécutive le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail », destiné aux apprentis et élèves des lycées professionnels. Ce concours vidéo 2020-2021 est organisé par l'INRS, en partenariat avec la CCMSA, sous le parrainage des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.

**TRAVAIL DE NUIT : QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?**

Le 20 octobre, les effets sur la santé et les mesures de prévention à mettre en place pour prévenir les risques liés au travail de nuit font l'objet d'un webinaire. Au total, 520 participants ont pu appréhender les risques et les solutions de prévention existantes, dans un format qui a permis de répondre à leurs questions. Rappelons que le travail de nuit concerne près de 20 % des salariés de nombreux secteurs d'activité, et que cette organisation peut avoir des impacts sur la santé et la sécurité de ces derniers.

11/20

Novembre**CONDUITES ADDICTIVES EN PÉRIODE D'ISOLEMENT**

Depuis le premier confinement instauré en mars 2020, l'isolement au travail, l'augmentation des objectifs en matière de performance, ainsi que la charge de travail ont joué un rôle dans l'augmentation des consommations de substances psychoactives. C'est ce que révèle une enquête menée par la Mildeca et ses partenaires : Anses, Anact, INRS, OFDT, Santé Publique France et COCT. Cette étude, conduite auprès de 4 000 salariés, visait à éclairer sur l'évolution des conditions de travail et des consommations de substances psychoactives, en vue d'envisager des mesures à favoriser pour améliorer la prévention en période de crise épidémique.

12/20

Décembre**PORTAIL DOCUMENTAIRE DE L'INRS : UN ACCÈS AUX RESSOURCES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Le portail documentaire de l'INRS, qui rassemble 80 000 références documentaires consacrées à la santé et la sécurité au travail, s'ouvre au grand public. La plateforme offre ainsi un point d'entrée unique à des ressources scientifiques et techniques variées, avec un focus plus spécifique sur la prévention des risques professionnels, en direction notamment des médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, chercheurs, formateurs, salariés ou chefs d'entreprise souhaitant accéder à des documents de référence.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(composition au 31 mars 2021)

Président :

Bernard SALENGRO - CFE/CGC

Vice-président :

Renaud BURONFOSSE - MEDEF

Secrétaire :

Pierre-Yves MONTÉLÉON - CFTC

Secrétaire adjointe :

Élise LE GOAZIOU - U2P

Trésorier :

Pierre THILLAUD - CPME

Trésorier adjoint :

Ronald SCHOULLER - CGT-FO

Administrateurs titulaires :

- Myriam ARMENGAUD - CGT
- Nicolas BACHELLERIE - MEDEF
- Élodie BLEINC - MEDEF
- Dominique BOSCHER - CFDT
- Alain DELAUNAY - CGT
- Nathalie DELDEVEZ - CFDT
- Tania DOUVIER - CGT-FO
- Marie-Hélène LEROY - MEDEF
- José LUBRANO - CGT
- Marie-Thérèse MBIDA - MEDEF
- Carole PANOZZO - MEDEF
- Jacques VESSAUD - MEDEF

Administrateurs suppléants :

- Christian BOGARD - MEDEF
- Nathalie BUET - MEDEF
- Émilie CANTRIN - CGT
- Philippe DEBOUZY - CPME
- Christian EXPERT - CFE/CGC
- Johnny FAVRE - CFDT
- Frédéric FISCHBACH - CFTC
- Franck GAMBELLI - MEDEF
- Christophe GODARD - CGT
- Stéphane GORISSE - MEDEF
- Patrick GROSSMANN - MEDEF
- Rozenn GUEGUEN - CFDT
- Laurent MEREYDE - MEDEF
- Véronique MORILHAT - CGT-FO
- Jean-Baptiste MOUSTIÉ - U2P
- Adam PALASZ - MEDEF
- Maxime RAULET - CGT-FO

DIRECTION

Directeur général :

Stéphane PIMBERT

Directrice des applications :

Séverine BRUNET

Directeur des études et recherche :

Louis LAURENT

Directrice du Centre de Paris :

Nathalie GUILLEMY

Directeur du Centre de Lorraine :

Michel POURQUET

Directeur de l'administration générale :

Christian HENNEQUIN

Départements métiers :

- **Épidémiologie en entreprise :**
Guy HÉDELIN
- **Études et assistance médicales :**
Bernard SIANO
- **Expertise et conseil technique :**
Jérôme TRIOLET
- **Études, veille et assistance documentaires :**
Olivier LE BERRE
- **Formation :**
Gérard MOUTCHE
- **Homme au travail :**
Agnès AUBLET-CUVELIER

Information et communication :

Fahima LEKHCHINE

Ingénierie des équipements de travail :

Jacques CHATILLON

Ingénierie des procédés :

Jean-Pierre LECLERC

Métrologie des polluants :

Benoît COURRIER

Toxicologie et biométrie :

Pierre CAMPO

Sigles des organisations siégeant au conseil d'administration de l'INRS :

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CFE/CGC : Confédération française de l'encadrement / Confédération générale des cadres

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT : Confédération générale du travail

CGT-FO : Confédération générale du travail - Force ouvrière

CPME : Confédération des petites et moyennes entreprises

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

U2P : Union des entreprises de proximité

NOTRE MÉTIER, RENDRE LE VÔTRE PLUS SÛR



Édition INRS ED 4489 - Juin 2021 - ISBN 978-2-7389-2674-6

Conception graphique et mise en page : CIMAYA

Crédits photographiques pour l'INRS : © Patrick Delapierre : p.2 ; p.14 ; p.18 ; © Vincent Grémillet p. 3 ;

© Gaél Kerbaol : p.6 ; p.8 ; p.15 ; p.16 ; © Philippe Castano : p.6 ; p.9 ; p.16 ; © Olivier Remy : p.7 ; © Louis Martin : p.7 ; p.13 ;

© Nini la Caille : p.10 ; © Grégoire Maisonneuve : p.12, p.15 ; © Rodolphe Escher : p.12 ; © Guillaume J. Plisson : p.17 ;

© Vincent Nguyen : p.20 ; © Fabrice Dimier : p.21.



**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE
ET DE SÉCURITÉ POUR LA PRÉVENTION
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES**

Siège social

65, boulevard Richard-Lenoir
75011 Paris
Tél. : 01 40 44 30 00

Centre de Lorraine

1, rue du Morvan
54519 Vandoeuvre-lès-Nancy
Tél. : 03 83 50 20 00

www.inrs.fr

